

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

La période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 débutera le 4 février

La Prairie, le 22 janvier 2019 – La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) désire informer les parents des élèves de son territoire que la période d'admission et d'inscription dans ses établissements pour l'année scolaire 2019-2020 se tiendra du 4 au 8 février 2019.

Nouveaux élèves

Les parents des élèves qui fréquenteront pour la première fois, en septembre 2019, une école primaire de la CSDGS doivent se présenter à leur école de secteur, entre le 4 et le 8 février 2019 de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'inscription.

Ils doivent également fournir les documents suivants :

Pour les enfants nés au Canada : • L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance grand format. Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada : • L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.	Ainsi que ces trois documents : • Une preuve de résidence (exemples : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire, sans étiquette de changement d'adresse). • La carte d'assurance-maladie de l'enfant. • Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.
---	---

Pour être admis au préscolaire 5 ans, les enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2019.

Pour être admis à la 1^{re} année du primaire, les enfants doivent être âgés de 6 ans avant le 1^{er} octobre 2019.

Il est possible de connaître rapidement son école de secteur en visitant le www.csdgs.qc.ca/geobus.

Élèves qui fréquentent actuellement une école de la CSDGS

- Pour les élèves qui fréquentent une école **PRIMAIRE** faisant partie de la CSDGS, les réinscriptions se feront via le portail parents Mozaïk. Un courriel sera envoyé aux parents pour expliquer la marche à suivre.
- Les élèves de **6^e année** qui se dirigent vers le secondaire et les élèves du **SECONDAIRE** recevront directement à l'école un formulaire d'inscription pour l'année 2019-2020 (les parents n'ont pas à se présenter à l'école).

Tous les détails relatifs à la période d'admission et d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020 sont disponibles sur le site Web de la CSDGS au www.csdgs.qc.ca/admission.

— 30 —

Source : Hélène Dumais
Régisseuse, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca